

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MÉTROPOLE SAVOIE

CRITÈRES, INDICATEURS ET
MODALITÉS RETENUES POUR
L'ANALYSE DES RÉSULTATS
ET L'APPLICATION DU SCOT

Arrêté le 29 juin 2019



Conception et réalisation



Avec l'appui du groupement



Sommaire

7. CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS RETENUES POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS ET L'APPLICATION DU SCOT	5
7.1. Préambule	5
7.2. Méthode retenue pour le suivi du SCoT	5
7.2.1. Un suivi en lien étroit avec les EPCI et les autres partenaires	5
7.2.2. Mise en oeuvre générale du SCoT	5
7.3. Transcription des objectifs et orientations du SCoT dans les documents de « rangs inférieurs »	5
7.3.1. Dans les documents d'urbanisme locaux	5
7.3.2. Dans les Plans Locaux de l'Habitat et les Plans de Déplacement Urbain	6
7.4. Indicateurs de suivi du SCoT	6
7.4.1. Pour un territoire d'accueil, structuré, fonctionnel et solidaire	6
7.4.2. Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien être territorial et de service rendu aux populations	7
7.4.3. Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin	8
7.4.4. Pour un territoire résilient face aux défis climatiques et environnementaux ..	8



Rapport de présentation

7 CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS RETENUES POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS ET L'APPLICATION DU SCOT

711 PRÉAMBULE

L'évaluation du SCOT fait partie des prérequis de sa conception. En effet, le Code de l'Urbanisme prévoit une évaluation au plus tard 6 ans après la délibération portant approbation du schéma. L'établissement public concerné « procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. » (Article L143-28 du Code de l'Urbanisme)

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, plusieurs outils seront déployés :

- Elaboration, révision et application des documents de rangs inférieurs dont le contenu doit être compatible avec le SCOT (Documents d'urbanisme locaux, PLH, PDU...)
- Elaboration et collecte d'indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs (cf. chapitre 7.4)

L'objectif de ces outils, qui constituent le dispositif de suivi des résultats et de l'application du SCOT, est de suivre l'évolution du territoire afin d'évaluer la mise en œuvre des prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs et plus généralement le respect des objectifs du SCOT. Ce dispositif aura aussi vocation à s'interroger sur l'avenir du document dans la mesure où il permettra de décider de son maintien ou de sa révision.

Le suivi opérationnel du SCOT sera du ressort de Métropole Savoie tandis que le pilotage politique sera assuré par le Conseil Syndical

712 MÉTHODE RETENUE POUR LE SUIVI DU SCOT

71211 Un suivi en lien étroit avec les EPCI et les autres partenaires

Métropole Savoie sera en charge du suivi et travaillera à ce titre en lien avec les EPCI et les communes concernées par les prescriptions et recommandations du DOO. En effet, l'application du SCOT concerne l'ensemble du territoire de Métropole Savoie, et par extension les groupements de communes de son territoire. Il s'agira donc de collaborer avec ces dernières afin de collecter des données ou d'autres informations plus qualitatives. Par exemple, les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) pour tout ce qui concerne la coordination des transports sur le territoire, ou

encore, avec la Chambre d'Agriculture pour tout ce qui relève de la valorisation du foncier agricole.

71212. Mise en œuvre générale du SCOT

L'un des principes essentiels de la mise en œuvre du SCOT est la transcription des orientations et objectifs du SCOT dans les documents d'urbanisme locaux et dans la politique de Métropole Savoie et des communes de son territoire au cours des vingt prochaines années.

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux doit se faire dans un délai de 1 à 3 ans après l'arrêt du SCOT.

713 TRANSCRIPTION DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU SCOT DANS LES DOCUMENTS DE « RANGS INFÉRIEURS »

71311 Dans les documents d'urbanisme locaux

Métropole Savoie assurera la vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCOT lors de leur élaboration, révision ou modification.

Pour cela, le Syndicat mixte sera associé à toute procédure d'évolution des documents d'urbanisme locaux et statuera sur ces projets en donnant un avis sur leur compatibilité.

7I3I2 Dans les Plans Locaux de l'Habitat et les Plans de Déplacement Urbain

Les PLH et PDU, documents de « rang inférieur » au SCoT font aussi l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Ils

seront ainsi susceptibles d'alimenter le dispositif de suivi et d'évaluation du SCoT.

7I4 INDICATEURS DE SUIVI DU SCOT

NB : les indicateurs avec une * sont les indicateurs de l'évaluation du premier SCoT

7I4I1 Pour un territoire d'accueil, structuré, fonctionnel et solidaire

Thématique	Indicateur	Source
Population	Croissance démographique depuis 2015 (en % d'évolution annuelle) *	
	Part de l'évolution démographique liée au solde migratoire	INSEE
	Part de l'évolution démographique liée au solde naturel	INSEE
Equipements et services	Répartition des services et équipements par commune	INSEE
	Surfaces de ventes commerciales produites par typologie de polarité (en m2 et %)*	Suivi des CDAC par Métropole Savoie, CCI, EPCI
Mobilité	Flux domicile travail des actifs occupés*	INSEE
	Evolution des modes de déplacement domicile travail*	INSEE, Métropole Savoie
	Nombre d'arrêts et linéaires de réseaux de transport en commun	AOM (EPCI, CD, Région, SNCF)
	Nombre de voyages en transport en commun par habitant et par an*	INSEE, gestionnaire
	Nombre d'échanges entre la gare de Chambéry et les gares et haltes de Métropole Savoie*	SNCF
	Nombre de places de stationnements vélos aux abords des pôles d'intermodalité	EPCI, Communes
	Linéaire de pistes cyclables (en Km)*	EPCI, Observatoire des déplacements de l'agglomération chambérienne
	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire	EPCI, Communes, CD 73
Logements	Evolution de la répartition de la construction de nouveaux logements* (en nombre de logements)	SITADEL
	Evolution du parc global de logement sur le territoire.	INSEE
	Evolution de la répartition des logements sociaux sur le territoire (en nombre de logements)*	RPLS
	Evolution de la part de logements sociaux dans les résidences principales (en %)*	RPLS, FILOCOM
	Evolution de la taille des logements et adéquation avec la taille des ménages	INSEE
	Evolution de la construction dans les pôles préférentiels du SCoT (en nombre de logements)*	EPCI, communes, Métropole Savoie
	Production de logements dans les communes de l'axe métropolitain (en nombre de logements)*	SITADEL

Thématique	Indicateur	Source
	Evolution de l'urbanisation à proximité des points d'intermodalité	Métropole Savoie, (occupation du sol)
	Evolution de la vacance immobilière (Nombre de logements vacants / nombre de logement total)	DGFIP
	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique (parc social et privé)	ANAH, Bailleurs sociaux, PLH, ADEME

714I2 Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien être territorial et de service rendu aux populations

Thématique	Indicateur	Source
Maitrise étalement urbain	Evolution des surfaces urbanisées (en ha ou m2)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Evolution de la consommation foncière par habitant (en m2)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Densité des opérations de logement (nombre de nouveau logement / surface en hectare de l'opération)*	Service observation et statistiques de la Région Auvergne Rhône Alpes
	Surface bâtie en densification (en ha ou m2) à partir de la délimitation de l'enveloppe urbaine	EPCI, communes
Paysages	Urbanisation à proximité des routes vertes et rurales de caractère (en ha)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Protection des espaces agricoles et viticoles (en ha)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
Agriculture/forêt	Evolution de la surface agricole utile (en ha)	Recensement général agricole
	Evolution des orientations technico-économiques	Recensement général agricole
	Evolution de la consommation d'espaces agricoles et forestiers (en ha)	Métropole Savoie (occupation du sol)
Tourisme / Loisirs	Avancement des projets d'unité touristique nouvelle locale*	Métropole Savoie, donnée qualitative
	Capacité d'accueil touristique (en nombre d'établissements touristiques et nombre de lits)	Savoie-Mont Blanc Tourisme, INSEE
	Evolution des résidences secondaires	INSEE
	Fréquentation des domaines skiables	Domaine skiable France
	Nombre d'équipements développés/requalifiés sur le territoire pour favoriser la destination entre lac et montagne et la restructuration des stations de montagne	EPCI, commune
Préservation biodiversité	Evolution de la consommation d'espaces naturels (en ha)	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Protection des espaces naturels à enjeu pour la biodiversité (espace à fort intérêt écologique et espaces d'intérêt écologique) (en ha)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Evolution de la consommation d'espaces sur les 3 typologies d'espaces (espaces à fort intérêt écologique, espaces d'intérêt écologique, espaces de nature ordinaire)	Métropole Savoie (occupation du sol)

7I4I3 Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin

Thématique	Indicateur	Source
Emplois et activités économiques	Evolution du nombre d'emplois*	INSEE
	Evolution du taux de chômage	INSEE
	Evolution des surfaces artificialisées dédiées aux activités économiques (avec distinction centralité, ZAE/PAE, pôle préférentiel, autres)	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Création d'incubateurs ou pépinières d'entreprises	CGLE, EPCI, commune
	Création de lieux adaptés aux nouvelles pratiques (coworking, bureaux virtuels, itinérance numérique et travail à domicile)	CGLE, EPCI, commune
	Evolution de l'accessibilité tout mode des espaces économiques	AOM
	Programme de requalification des zones d'activités existantes (lots et/ou surfaces concernés en ha)	EPCI, CGLE
Logistique	Trafic routier (en nombre de passage aux points de comptage)	CD 73
Numérique	Nombre et évolution des foyers ayant accès au haut débit	CD 73
	Evolution de la couverture numérique THD des espaces économique (ZAE/PAE)	CD 73

7I4I4 Pour un territoire résilient face aux défis climatiques et environnementaux

Thématique	Indicateur	Source
Autonomie énergétique	Consommation énergétique de Métropole Savoie (en GWh/an) et répartition par secteur d'activité (Bâtiment, Transport, Industrie, Agriculture)	OREGES Auvergne-Rhône-Alpes
	Part d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du territoire (en %)	OREGES, Atmo Auvergne Rhône Alpes
	Puissance installée par type de ressource (hydroélectricité, photovoltaïque, bois-énergie, méthanisation, éolien) (en KW)	OREGES, Air, Rhône Alpes
Qualité de l'eau	Etat écologique de l'eau du Lac du Bourget par la teneur en phosphate (en µg/L et évaluation de la transparence de l'eau)*	CISALB
	Volumes d'eau prélevés par ressource (superficielle, souterraine) par rapport à la ressource disponible	Métropole Savoie, Communes, Agence de l'eau
	Qualité des cours d'eau des sous bassins du Lac du Bourget et de Combe de Savoie (échelle de très bonne à mauvaise)*	Système d'Information sur l'Eau SIE du bassin Rhône-Méditerranée
	Evolution de l'urbanisation des sols le long des rivières*	Métropole Savoie (occupation du sol)

Thématique	Indicateur	Source
suite de Qualité de l'eau	Capacité épuratoire des systèmes d'assainissement collectifs en équivalent habitant*	EPCI
	Actions menées par le CISALB sur les problématiques de l'assainissement des eaux pluviales*	Donnée qualitative fournie par le CISALB
	Localisation des masses d'eau souterraines et sous bassins du lac du Bourget et de Combe Savoie*	Système d'Information sur l'Eau SIE du bassin Rhône-Méditerranée
Risques / nuisances	Evolution des surfaces artificialisées situées dans les zones réglementées des PPRI (en ha)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Surface artificialisée en zone réglementée des PPRN, PPRM et dans les zones indexées « z » des documents d'urbanisme (en ha)*	Métropole Savoie (occupation du sol)
	Suivi du nombre et de la localisation des installations classées (ICPE) soumises à autorisation (en ha)	Métropole Savoie, DDT de la Savoie, Préfecture de la Savoie
	Suivi du développement de l'urbanisation à proximité des voies de transport de matières dangereuses (en ha)	Métropole Savoie, DDT de la Savoie, Préfecture de la Savoie



Syndicat Mixte METROPOLE SAVOIE

Bâtiment évolution
25 rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY
04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com